Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_45-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_45-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-45
Objet : Représentation de la CCPBS au comité syndical de VIGIPOL et désignation des référents Infra POLMAR	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Les missions du syndicat VIGIPOL sont les suivantes :

- préparation des collectivités ;
- gestion de crise ;
- réparation des dommages ;
- sensibilisation des collectivités ;
- prévention des risques.

Il est rappelé que l'EPCI adhère à VIGIPOL.

Dans le cadre de cette adhésion, chaque EPCI désigne des délégués pour être représenté au sein du comité syndical de VIGIPOL à raison d'un titulaire et un suppléant.
Les délégués (titulaire et suppléant) doivent être membres du conseil communautaire.

Le président propose donc au conseil communautaire de désigner les personnes suivantes pour représenter la CCPBS au sein du comité syndical de VIGIPOL :
Délégué titulaire : Gaétan MARBLÉ
Délégué suppléant : Sylvain COSNARD

Le président rappelle que la collectivité peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par VIGIPOL, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de VIGIPOL, la nomination de deux référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune/collectivité dans ce domaine.

Le président souligne que VIGIPOL demande aux collectivités de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Le président propose donc au conseil communautaire de désigner les personnes suivantes :
Référent élu Infra POLMAR : Gaétan MARBLÉ
Référent technique Infra POLMAR : Benjamin BUISSON

Considérant les statuts du syndicat actuellement en vigueur ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner les représentants de la CCPBS au sein du comité syndical VIGIPOL ;

Considérant qu'il convient de nommer des référents pour s'associer à la démarche Infra POLMAR ;

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Gaétan MARBLÉ, membre titulaire, et Sylvain COSNARD, membre suppléant, pour siéger au comité syndical de VIGIPOL ;
- désigne Gaétan MARBLÉ, référent élu infra POLMAR, et Benjamin BUISSON, référent technique infra POLMAR.

Pour extrait conforme,
Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)